

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3279

présenté par

M. Belhaddad, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel,
M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer,
Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger,
M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj,
M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande,
M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit,
Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune,
M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau,
M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Récalde, Mme Santiago, M. Saulignac,
M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot et
M. William

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	7 200 000	0
Jeunesse et vie associative	0	7 200 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	7 200 000	7 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse des crédits dédiés aux « 2 heures de sports supplémentaires au collège » du fait que le Gouvernement ait réduit le dispositif depuis 2025.

Dans notre rapport pour avis sur la mission Sport pour le PLF 2023 nous soulignons le rôle particulier de l'école dans la réduction des inégalités d'accès à la pratique physique et sportive, notamment sur le plan social. Nous insistons sur les efforts de promotion de l'activité physique et sportive à porter sur l'école car c'est leur santé future qui est hypothéquée. Le collège, après l'école primaire, est le lieu idéal de la formation de l'« habitus » sportif et ces 2 heures supplémentaires y contribuent.

Pourtant, depuis 2025, le Gouvernement a décidé de recentrer ce dispositif sur les collèges situés en REP/REP+. Nous le regrettons et considérons, compte des tenus des enjeux de santé publique, que tous les collégiens devraient pouvoir en bénéficier.

Afin d'assurer sa recevabilité budgétaire, cet amendement :

- abonde de 7,2 millions d'euros en AE et CP l'action 01 du programme 219
- retire 7,2 millions d'euros en AE et CP de l'action 04 du programme 163